

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-21(GRH)

Date de convocation : 19 février 2020

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 25 juin le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Etaient excusé(e)s : Madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente, monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président.

Objet : Filière technique - suppression d'un poste d'adjoint technique création d'un poste de technicien

Considérant l'organigramme validé par délibération du CASDIS le 17 octobre 2019 ;

Considérant qu'un de nos agents relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise de la filière technique a réussi l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe et qu'il figure sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion des Alpes de Haute-Provence, au titre de l'année 2020 ;

Considérant qu'un de nos agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques de la filière technique figure sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de l'année 2020 ;

Considérant que ces deux promotions ont reçu l'avis favorable de la CAP du centre de gestion des Alpes de Haute-Provence lors de sa séance du 6 mars 2020 ;

Aussi, il est proposé au Bureau de :

- Supprimer le poste d'agent technique de la filière technique relevant du cadre d'emploi correspondant à compter du 1^{er} mai 2020 ;
- De créer un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de la filière technique à compter de la même date.

L'impact financier total s'élève à 11.380 € pour l'année 2020. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Le comité technique, lors de sa séance du 11 juin 2020, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- Signer les arrêtés attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré le Bureau du Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN